

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 166

Préserver les terres agricoles

La première condition d'une agriculture durable



N° 166 - Printemps 2015 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Quel avenir pour l'agriculture française ?	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons	2
ACTUALITÉ	Vague artificielle et démocratie	4
	L'estuaire de la Gironde gravement menacé	6
LA COLONNE DES INTERNAUTES	Sur la trace des Insectes...	8
ZOOM SUR...	Préserver les espaces agricoles	9
TRIBUNE LIBRE	Projets inutiles et destructeurs	15
VIE ASSOCIATIVE	Le Président de FNE en visite à la SEPANSO	16
PROTECTION	Effondrement de l'anguille	17
RÉSERVES NATURELLES	Marais de Bruges : l'avenir passe sous la route	18

Prix du numéro : 5 €

Printemps 2015



Photo de couverture : Colette GOUANELLE

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Quel avenir pour l'agriculture française ?

Notre pays va accueillir, à la fin de l'année 2015, une des plus importantes conférences internationales sur le climat, la 21^{ème} Conférence des parties (COP21). Celle-ci doit de manière urgente aboutir à un accord international, qui s'appliquerait à tous les pays, afin de contenir le réchauffement climatique global en-deçà de 2 °C.

Le principal défi à relever est celui de limiter, dans les plus brefs délais, le réchauffement climatique global avec tout ce qu'il entraîne comme conséquences pour les populations, dont tout particulièrement le risque que la sécurité alimentaire mondiale ne soit plus assurée. Ce problème commence enfin à être pris au sérieux avec l'augmentation indéniable du nombre des êtres humains sur notre planète (9 milliards en 2050 contre 7 milliards aujourd'hui) qui nécessitera d'accroître notablement la production agricole globale.

En effet, agriculture et climat sont intimement liés, comme le confirme une fois de plus le dernier rapport du GIEC (*) et comme l'a rappelé la Ministre de l'écologie au dernier Salon de l'agriculture. D'une part, le dérèglement climatique menace la production agricole avec des sécheresses de plus en plus importantes pour certains ou des épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus catastrophiques pour d'autres. D'autre part, la production agricole, que l'on n'a de cesse d'accroître, constitue un secteur important d'émission de gaz à effet de serre : que ce soit en raison des déforestations (libérant du CO₂) en vue de cultures intensives, des émissions de protoxyde d'azote et de méthane en grande partie issues de l'agriculture industrielle, sans compter les échanges internationaux qui impliquent des transferts de matières et d'énergie et augmentent considérablement les émissions de CO₂ liées à l'utilisation des hydrocarbures fossiles.

Colette GOUANELLE,
Administratrice de la
Fédération SEPANSO

Notre agriculture n'est plus adaptée aux problèmes que nous devons résoudre et doit obligatoirement évoluer vers une production plus responsable et une meilleure gestion des ressources, autrement dit vers une agriculture plus économe en eau, en intrants quels qu'ils soient et en énergie. Il est plus que jamais nécessaire que, dans toutes les régions du monde, on puisse trouver les moyens de produire localement ses propres aliments de base en faisant le moins possible appel aux ressources extérieures, ce qui implique :

- Tout d'abord, de préserver les terres agricoles, première condition pour une production agricole de proximité et respectueuse de l'environnement, dans tous les pays. En France, par-delà les déclarations publiques d'intention et les commissions chargées de contrôler la consommation des terres agricoles, ce sont des milliers d'hectares qui disparaissent chaque année sous le coup de l'urbanisation et des infrastructures de transport, le tout en vue d'une croissance économique hypothétique. Tandis que de jeunes agriculteurs peinent à trouver des terres pour produire des aliments de qualité, dans le respect de l'environnement, on nous annonce, notamment dans le Sud-Ouest, la création de nouveaux élevages et de nouvelles cultures industrielles, encouragés par la simplification administrative en cours, ceci en totale opposition avec le projet agro-écologique mis en avant par le Ministre de l'agriculture.

- Ensuite de s'affranchir des importations massives d'aliments du bétail, souvent OGM, en soutenant un élevage basé sur une alimentation à partir de l'herbe et des cultures du territoire, ce qui veut dire que la taille des exploitations d'élevage doit être en rapport avec les ressources locales pour pouvoir nourrir les animaux et absorber leurs déjections (fumier, lisier). Cela résoudrait le problème de la pollution des eaux par les nitrates et les algues vertes, qui coûte cher au contribuable (dernier rapport de la Cour des comptes rendu public le 11 février 2015). On devrait aussi diminuer, dans les pays riches, le gaspillage de nourriture et la consommation de viande, qui peut être avantageusement remplacée par des protéines non animales beaucoup moins nocives pour la santé.

- Enfin de préserver les dernières espèces ou variétés, non encore disparues, qui faisaient partie du patrimoine de l'humanité et qui, dans leur diversité, étaient adaptées à différents types de climats ou de sols, ceci avant d'utiliser des biotechnologies coûteuses dont les conséquences sont parfois mal évaluées.

Comme il a été rappelé dans l'Appel de Manille initié par le Président de la République, il est temps que les mesures gouvernementales soient en adéquation avec les déclarations d'intention.

(*) GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

EN BREF

QUI PÂTIT DE L'ORGUEIL
DES AMENAGEURS ?

La voie routière de contournement de Dax a été ouverte à la circulation. S'il est indéniable que cette nouvelle voirie satisfait nombre d'automobilistes, la crue de février-mars, succédant à celle de janvier 2015 (3,91 m), est une crue majeure (5,15 m) qui mécontente les victimes des inondations à répétition.

La SEPANSO Landes comptabilise trois crues majeures en trois ans et il semble impossible de ne pas faire une relation de cause à effet avec l'édification de la digue implantée transversalement dans le lit majeur de l'Adour... A méditer...

La décrue est hyperlente... puisqu'un barrage ralentit l'écoulement des eaux... Le secteur amont de la digue est en vigilance orange...

Tout-à-fait anormal, alors que l'aval est en vigilance verte et que la limite pluie-neige est très basse...

Sud-Ouest prétend que cette crue est comparable à celle de 2009. La SEPANSO fait remarquer que la crue de janvier-février 2009 était proche de 5,40 m, donc supérieure à celle-ci, et qu'elle n'a duré "que" douze jours. D'après un ancien, la crue de 1947 avait duré exceptionnellement vingt jours... C'était avant la chenalisation de l'Adour et les travaux du Conseil général !

Nota bene : même problème au niveau du gave à Peyrehorade ! Ce retour d'expérience n'a pas servi de leçon !

GC



Photo : Jean-Pierre ESPIL

Sus au loup : tirs
d'effarouchement
ou de prélèvement ?

Suite à des attaques répétées de loup ayant conduit à la disparition de près de 150 brebis le 10 juillet 2014, le *Parc national des Ecrins* lançait une campagne d'effarouchement du prédateur en plein cœur de son territoire. L'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) a déposé un recours et obtenu le retrait immédiat de l'arrêté préfectoral autorisant la battue.

En Isère, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé l'arrêté préfectoral autorisant des tirs de prélèvement. La contagion gagnant, le Préfet de la Meuse autorise de tels tirs, puis la Lozère...

En septembre, des tirs de prélèvement sont autorisés dans les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes. Notre fédération nationale FNE (France Nature Environnement), FERUS, la LPO et les associations locales déposent des recours en référé.

Le 18 décembre, le Préfet du Var autorise le tir de loups par les chasseurs lors de "chasses ordinaires" à partir du 2 janvier 2015 jusqu'au 28 février : or, quatre loups au lieu de trois ont été récemment abattus dans ce dé-

partement (dans le secteur du camp militaire de Canjuers) et les prédateurs continuent. FNE et FNE Provence-Alpes Côte d'Azur envisagent de déposer un recours contre cet arrêté contreproductif qui méconnaît les objectifs de protection de l'espèce.

Seize loups sont "morts" entre le 29 août et le 22 décembre 2014, les loups morts accidentellement ou naturellement étant non décomptés. FC

✓ Chiffres donnés par la "Buvette des alpages"

Les chasseurs donnent
de la voix pour conti-
nuer à chasser l'oie !
Premier épisode

Une centaine de chasseurs de gibiers d'eau se sont rendus le 9 janvier à Braud-et-Saint-Louis, à la permanence du Député Philippe Plisson, Président du Groupe chasse à l'Assemblée nationale. Remontés, ils ont manifesté leur mécontentement à l'encontre de Ségolène Royal qui les prive de dix jours de chasse, en refusant de signer un arrêté pour prolonger la chasse aux oies au-delà du 31 janvier : décision inique, jugent-ils, alors qu'en Hollande chaque année des dizaines de milliers d'oies sont gazées en raison des dégâts qu'elles provoquent sur les terres agricoles...

Ces chasseurs profèrent même des menaces : "pour l'instant, tout est calme, mais on ne tiendra pas nos gars très longtemps", a prévenu le représentant des chasseurs de Charente-Maritime...

Deuxième épisode

La chasse aux oies a bien fermé le 31 janvier, conformément au droit français et européen, mais la Ministre de l'écologie, Ségolène Royal, a écrit



Photo Yurikamomel

le 28 janvier aux Préfets et au Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour ordonner aux uns et informer les autres qu'aucune verbalisation concernant les chasseurs qui braconneraient les oies ne devrait avoir lieu avant le 9 février !

Comment comprendre un tel encouragement à ne pas respecter la Directive oiseaux, alors que S. Royal affirmait récemment ne pas vouloir prendre le risque d'un arrêté de prolongation de la chasse qui serait retoqué par la justice et tandis que François Hollande déclare très régulièrement que *“la France doit se montrer exemplaire en matière de biodiversité”*. Les chasseurs font-ils tellement peur au gouvernement ? Ou bien espère-t-on encore en convaincre quelques-uns en vue des prochaines élections ? FC

✓ Sud-Ouest du 10 janvier 2015

La nécessité de déplacer le gazoduc pour faire passer la LGV n'était pas prévue !

L'enquête publique concernant les projets de lignes ferroviaires à grande vitesse au sud de Bordeaux a révélé que le tracé prévu par RFF (Réseau Ferré de France) passe au-dessus d'un nœud de gazoducs construits récemment, qui alimentent la France entière et ne souffrent aucune autre installation sur une largeur de 400 m. Mais

rien n'arrête RFF qui envisage tout simplement de *“faire déplacer tous les réseaux de transport de gaz naturel venant en interaction avec ce projet de lignes nouvelles”*.

Dans sa contribution à l'enquête publique, TIGF (Transport et Infrastructures Gaz France) met en

garde RFF sur le fait que, compte tenu de l'importance des installations, ces jonctions dans la commune de Captieux, où d'énormes tuyaux se croisent, *“seront difficilement déplaçables”* et que *“les dépenses associées seraient de plusieurs dizaines de millions d'euros et les délais de traitement seraient d'au moins cinq ans”*.

Ces gazoducs constituent en effet un point névralgique pour l'alimentation en gaz de la France avec une circulation de gaz (nord-sud) possible dans les deux sens, compte tenu du fait qu'existe un stockage à Lussagnet et Izaute.

Cette bévée a également fait réagir les associations (D. Cassou de l'association Landes Environnement Attitude) et certains élus : J. L. Gleyze, maire de Captieux, et G. Savary, député et opposant à la LGV qui dénonce une *“gabegie”*.

Elle souligne la légèreté de l'étude d'impact et l'absurdité du tracé retenu par RFF impliquant le désastreux triangle ferroviaire de Captieux.

Comment la commission d'enquête pourrait-elle donner, malgré tous les impacts évidents, un avis favorable ? Résultats attendus fin mars. CG

✓ Sud-Ouest du 23 janvier 2015

Nanotubes de carbone : danger pour l'homme et pour l'environnement

Découverts au début des années 90, les nanotubes de carbone (NTC)

sont utilisés dans les écrans plats, l'industrie automobile, certains articles de sport, etc., en raison de leur résistance et de leur légèreté (100 fois plus résistants et 6 fois plus légers que l'acier).

A la suite des conclusions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), chargée d'expertiser les risques liés au Graphistrength C100 fabriqué à Mont par le groupe chimique Arkema depuis 2009, la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques s'inquiète des possibilités d'un risque sanitaire de type *“amianté”*, notamment pour les salariés qui travaillent dans cette usine.

En effet, les NTC, du fait de leur taille infiniment petite, peuvent pénétrer dans l'organisme et s'y accumuler après avoir traversé les barrières physiologiques.

L'unité d'Arkema devrait en produire 400 tonnes par an, avec le soutien de la Région Aquitaine et du Fonds européen de développement régional (FEDER). Alors, si ces NTC étaient si révolutionnaires, comment expliquer qu'on n'en ait produit que 40 tonnes depuis 2011, qui sont toujours stockées dans l'usine ? La SEPANSO n'a pas obtenu de réponse de la part de la direction d'Arkema.

En fait, comme l'admettait en 2013 le responsable de développement des matériaux avancés au sein d'Arkema (in L'Usine Nouvelle n° 3333), *“le marché est beaucoup plus lent que prévu à démarrer... il est plus restreint que nous ne l'avions imaginé”*. Les raisons en sont : la difficulté à produire des nanotubes identiques, les incertitudes sanitaires, la concurrence avec des matériaux moins onéreux comme les fibres de carbone et le noir de carbone... CG

✓ La République des Pyrénées du 25 février 2015 ■

DANS LES LANDES

UN PROJET DE GOLF INDECENT

Par le biais du syndicat mixte Landes Océanes dont ils sont les deux actionnaires, le Conseil général des Landes et la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) veulent implanter à Tosse un "complexe golfique" gigantesque avec deux golfs de 18 trous, un de 9 trous et, naturellement, toute une urbanisation, hôtel et résidences, généralement associée à ces opérations. Ce serait une superficie de 240 hectares de lande à molinie qui serait artificiellement pour un investissement de 270 millions d'euros dont 70 couverts par la collectivité.

D'un point de vue environnemental, ce projet est évidemment en contradiction flagrante avec la notion de développement durable si souvent mise en exergue par les élus. En effet, outre la destruction d'espaces naturels et de leur biodiversité, tout le monde sait que les golfs sont de gros consommateurs d'eau, ce qui est un non-sens dans une région où il n'est pas rare que des arrêtés de restriction de prélèvements soient pris en période estivale. S'y ajoutent les éventuelles pollutions induites par l'utilisation de produits phytosanitaires. De même, les effets des travaux et des transports sur les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique ne sont pas pris en compte, et ce d'autant moins que Tosse est plutôt mal desservi par les moyens de transport modernes.

Si l'on considère l'aspect économique, on peut d'abord se poser la question de l'intérêt d'un tel complexe alors qu'il existe déjà cinq golfs dans un rayon de vingt kilomètres autour de Tosse. D'ailleurs, la Fédération française de golf n'a pas jugé utile d'y investir le moindre centime d'euro et, dans ces conditions, comment peut-on justifier de demander 70 millions d'euros aux contribuables landais pour un projet qui ne sera utilisé que par des personnes relativement fortunées ? Comme d'habitude, en pratiquant le chantage à l'emploi, bien que l'échec financier du projet soit quasi certain.

Il s'agit donc d'un de ces grands projets inutiles et imposés qui fleurissent un peu partout en France et, compte tenu de l'absence totale de concertation sur le projet (il ne figurait pas dans les dossiers d'enquête publique préalable à l'adoption du Schéma de cohérence territoriale - SCOT - de la communauté de communes), la SEPANSO Landes souhaite que le domaine devienne une **zone à défendre (ZAD)** et demande l'organisation d'un **référendum local** conformément à l'article 72-1 de la Constitution et aux articles LO.1112-1 et suivants du Code général des collectivités locales.



Vague artificielle

Le point de vue de

Quelle sorte d'esprit a pu imaginer de construire un équipement coûteux de manière permanente des vagues naturelles ? En ces temps difficiles d'euros de nos impôts ? N'y a-t-il pas d'autres priorités plus compa

C'est pour nous une chose incompréhensible ! Surtout après le drame de Siens, ses violences policières, où pendant 48 heures ils ont caché au monde le fait que Rémi Fraisse, jeune militant de FNE, botaniste, a perdu la vie à 21 ans, foudroyé par une grenade offensive tirée à tir tendu dans son dos.

Aujourd'hui on s'interroge : pourquoi en vient-on en maints endroits de notre pays (aéroport de Notre-Dame-des-Landes à Nantes, Center Parc dans l'Isère, LGV, A65 chez nous) à concevoir puis à imposer, y compris par la violence d'Etat, de gigantesques projets, inutiles, démesurés, sources de gaspillage d'argent public tant en investissement qu'en fonctionnement, tout en agitant d'illusoires plans de création d'emplois pour appâter le chaland ? On va essayer de répondre.

Le projet de vague artificielle est de ceux-là. Nous allons exposer les trois séries de considérations qui ont motivé la Fédération SEPANSO Landes à s'inscrire dans un processus d'opposition à ce projet. Notre démarche est la même que pour le projet de complexe immobilier et golfique à Tosse.

L'aspect environnemental : le gaspillage prévisible d'une ressource naturelle, l'eau, alors même que l'océan fournit inlassablement, sans qu'il soit nécessaire de déboursier le moindre centime, l'énergie et la matière première de chaque vague naturelle.

Certes, il est prévu d'installer cet équipement au sein de la zone d'activités économiques située le long de la "10" devenue, dans les conditions scandaleuses que l'on sait, A10. Mais parlons-en de cette zone gérée par le syndicat mixte Atlantisud. Elle est désespérément vide, occupée par quelques entrepôts. C'est vrai, on y trouve le fleuron de la communauté de communes MACS (Marenne Adour Côte-Sud), la piscine Aygueblue, excentrée, loin de la population installée plutôt sur la côte, générant annuellement un déficit d'exploitation de 600.000 euros.

C'est cette zone d'activités que la SEPANSO a, en son temps, dénoncée. Elle a donné lieu à un arasage du paysage naturel, une destruction de dunes, un transfert de tonnages de sable sans autorisation au titre de la législation "carrières". Enfin, ensuite, ils ont régularisé.

Aujourd'hui elle est quasiment vide. Une erreur coûteuse de jugement donc. Alors on va y installer une "vague artificielle" pour occuper une ou plusieurs parcelles. Et on met une louche supplémentaire d'argent public.

Aucune étude sur la viabilité économique et les incidences de ce projet sur l'environnement n'est bien entendu disponible pour nous. Le porteur du projet et la Fédération française de surf travaillent loin du regard du public. Mais nous serons attentifs à la consommation d'eau nécessaire à ce projet et au respect de la loi sur l'eau.

L'aspect financier : un gaspillage des deniers publics, une expression qui désigne les sous des contribuables.

Sous l'angle de l'investissement, on a pu lire qu'il s'élèverait à 13 millions d'euros HT. Comme d'habitude, au terme de coûteuses études de prétendus experts et de tra-

ielle et démocratie

de la Fédération SEPANSO Landes

José MANARILLO,
Administrateur de la Fédération
SEPANSO Landes

teux destiné à simuler une vague artificielle à proximité immédiate de l'Océan atlantique qui "produit" gratuitement et de
, où tant de nos compatriotes peinent à "joindre les deux bouts", qui sont ces gens qui menacent d'y consacrer 13 millions
tibles avec une conception bien comprise de l'intérêt général, de la res publica ?

vaux réalisés par ceux qui inspirent le projet, ce chiffre sera doublé pour tendre plutôt vers 30 millions d'euros.

En regard, on sait que 13 millions d'euros c'est le prix d'un collège ou d'une maison de retraite avec unité Alzheimer. Alors, quelles sont les priorités dans les dix ans qui viennent ? L'éducation, la dépendance ou la vague artificielle ?

Sous l'angle du fonctionnement, il est à craindre que les mêmes errements produisent les mêmes effets : un déficit d'exploitation similaire ou supérieur à celui de la fameuse piscine. Le contribuable devra donc annuellement éponger ce deuxième déficit. On passera donc de 600.000 à 1,2 millions d'euros. Ils n'ont rien appris de leurs erreurs.

L'aspect non démocratique des institutions publiques : une oligarchie entend décider à notre place ce qui est bon pour nous et pour notre avenir.

La démocratie représentative a épuisé ses charmes depuis longtemps. Elle convenait à une population peu instruite et absorbée par les tâches agricoles. Mais, aujourd'hui, tous les citoyens sont très largement éduqués et informés et ils n'ont pas besoin que l'on décide à leur place ce qui est bon pour eux, pour leur avenir, pour celui de leurs enfants, en quelques mots ce qui est conforme à l'intérêt de tous.

Vous l'avez compris, une oligarchie ne sert pas les intérêts de tous mais ceux de quelques-uns, des intérêts privés, ceux qui se cachent justement derrière ces projets pour faire de l'argent. Le conseil communautaire de la MACS comme le conseil syndical du syndicat mixte Atlan-

tisud ne sont pas élus au suffrage universel direct comme le conseil municipal et le maire. D'ailleurs, ces derniers élus sont pour la plupart écartés du processus de décision touchant ces projets.

Dès lors, pourquoi voulez-vous qu'ils se préoccupent du bien public puisqu'ils ne dépendent pas pour leur élection du peuple ? Ils travaillent alors pour satisfaire leur ego et les intérêts des lobbies financiers et industriels qui inspirent ces projets si contestés.

D'ailleurs, les Français ne s'y sont pas trompés. Ils considèrent à 87 % que "les responsables politiques se préoccupent peu ou pas du tout des gens comme eux" (résultats du baromètre de la confiance politique du CEVIPOF-CNRS sorti en janvier 2014). A 78 % que "le système démocratique fonctionne plutôt mal en France" et ont l'impression que leurs "idées ne sont pas bien représentées" (résultats de l'enquête "Fractures françaises, vague 2 : 2014" de l'IPSOS et CEVIPOF-CNRS).

Nous appelons donc la population concernée à un sursaut démocratique, à décider directement de l'opportunité de ce projet par référendum. Nous l'avons déjà défendu à Tosse.

Conclusion en forme de réponse à l'adresse de tous ceux qui nous stigmatisent comme des "extrémistes" ou des "ils sont contre tout".

Nous reprenons quelques phrases d'un excellent billet de Gérard Charolles (*) paru dans le SON n° 164 (automne 2014) :

" (...) l'heure est aux régressions sociales, à la remise en cause des ac-

quis, à la flexibilité sacrificielle, à l'effort que la propagande libérale appelle "réformes", faits révélant que le Marché échoue, aussi lamentablement qu'échoua le système soviétique. (...) 70 ans de croissance aboutissent à une précarisation de la population et à l'annonce de plans d'austérité que suivront beaucoup d'autres.

Alors, je réponds aux petits propagandistes du système naufrageur que nous sommes "pour" et non "contre" :

- **Pour** une mutation de la société faisant prévaloir la redistribution sur la croissance, le qualitatif sur le quantitatif (...).
- **Pour** une nature vivante, diversifiée, généreuse et enfin protégée autrement que par (...) des discours trompeurs (...).
- **Pour** des hommes habitant une terre viable, saine, agréable et non un enfer pollué, artificialisé, conçu pour le profit et non pour la vie.
- **Pour** une presse indépendante des lobbies, élevant le débat, s'adressant à l'intelligence et suscitant la réflexion des citoyens (...).
- **Pour** une classe politique (...) cessant de tricher sans cesse avec les principes qu'elle énonce et que démentent les actes qu'elle accomplit.
- **Pour** l'être avant l'avoir, car l'important réside dans la vie et le temps qui nous reste. "

Vous l'avez deviné, toutes les officines de désinformation du monde ne nous feront pas taire. Ils représentent le vieux monde. ■

(*) Convention Vie et Nature, mouvement d'écologie éthique et radicale pour le respect des êtres vivants et des équilibres naturels

Daniel DELESTRE,
Président de la
SEPANSO Gironde

Photo : Arnaud MALON



La demande d'autorisation d'extraction concerne un secteur situé à quelques encablures seulement du phare de la Coubre, à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde

Ce projet, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 15 septembre au 17 octobre 2014, porte sur un périmètre de 4,3 km², situé à la sortie de l'estuaire de la Gironde à moins d'un kilomètre de la côte, entre le banc de la Coubre et les battures ⁽¹⁾ de Cordouan.

La concession est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation ⁽²⁾ FR7200811 "Panache de la Gironde et plateaux rocheux de Cordouan (système Pertuis-Gironde)" et dans la Zone de Protection Spéciale ⁽³⁾ "Panache de la Gironde".

Le volume d'extraction de 13 millions de m³ à l'issue des trente années d'exploitation représente un creusement moyen de 3 m sur l'ensemble du périmètre.

L'affouillement créé par le projet est susceptible d'avoir un impact sur le régime des marées, la nature de la houle ou des courants ; il pourrait induire une modification de l'érosion côtière.

Par ailleurs ce projet pourrait affecter la préservation d'espèces ani-

L'estuaire de la Gironde

par un projet d'extraction

L'effondrement de la biodiversité dans l'estuaire de la Gironde ne dissuade l'environnement, bien au contraire. Ainsi, après l'exploitation en cours du gisement d'exploitation de granulats marins au gisement du Matelier est envisagé.

males protégées et de leurs habitats, comme l'Anguille européenne et l'Esturgeon européen.

Avis de l'autorité environnementale (Préfet de Poitou-Charentes)

Ce projet s'inscrit dans un environnement très riche, dont le fonctionnement et les dynamiques d'évolution se révèlent particulièrement complexes et difficiles à appréhender, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. L'appréciation des principaux enjeux du dossier, à savoir la préservation du trait de côte, et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (dont l'Esturgeon européen et l'Anguille européenne) pourraient être consolidées par un état des lieux enrichi des inventaires de la faune, réalisés à des dates propices, sur un cycle biologique complet, et par une estimation des effets propres au projet et des effets cumulés.

Avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Dans son avis du 5 novembre 2014, la CLE a estimé que ce projet de concession du Matelier était incompatible avec les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Gironde et des milieux associés.

Avis du public

Sur les 380 observations écrites du public, près de 99 % ont exprimé un avis défavorable au projet.

Conclusions de la commission d'enquête

En dépit de tout cela, la commission d'enquête a émis le 17 octobre 2014 un avis favorable au projet, tout en partageant l'opinion de nombreux déclarants selon laquelle le projet d'extraction de granulats marins est trop proche de la côte charentaise (moins d'un kilomètre). Cet avis favorable est donné sous réserve d'une nouvelle modélisation prenant dans sa phase de calage et de vérification des conditions plus élevées de houle, de vent et de marées que celles déterminées dans les modélisations présentées dans le dossier soumis à enquête publique et en utilisant pour données principales celles de la station météorologique de la Pointe de la Coubre.

La commission observe que les pétitionnaires n'apportent aucune assurance quant aux conséquences de la souille ⁽⁴⁾ dans des situations qui, sans être exceptionnelles, se répètent plus d'une trentaine de fois annuellement. Ils éludent totalement l'élévation du niveau des océans consécutive au changement climatique.

La commission estime nécessaire que l'autorisation d'extraction soit subordonnée à un certain nombre de mesures, dont :

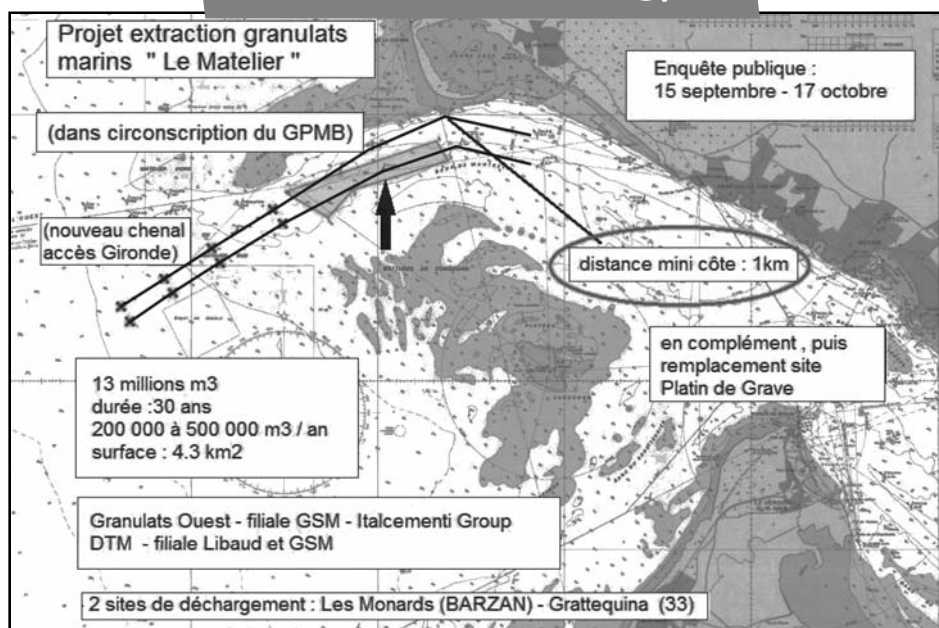
- la création d'un comité technique de suivi de l'exploitation, incluant les services de l'Etat et des partenaires associatifs reconnus pour l'intérêt qu'ils portent à l'estuaire de la Gironde,
- la possibilité de remettre en cause l'autorisation d'exploiter si des mesures de suivi démontrent des conséquences défavorables à l'environnement,

le gravement menacé

n de granulats marins

pas industriels et aménageurs de poursuivre des projets néfastes pour
ment du Platin de Grave et le creusement actuel de la passe ouest, un pro-

Site du Matelier



- une excavation limitée à trois mètres maximum quel que soit l'endroit,
- la réalisation, sur l'ensemble du périmètre avant le début de l'exploitation, d'un inventaire spécifique prenant mieux en compte les modes de vie des espèces afin de connaître plus exactement "qui occupe et qui fréquente" le site du Matelier à différentes époques de l'année.

En conséquence, il semble aberrant que la commission ait pu donner un avis favorable vu tous les impacts reconnus à hauts risques de ce

projet, tant en ce qui concerne l'hydrodynamisme de l'estuaire et sa biodiversité que l'érosion inéluctable de la côte.

Il paraît insensé que ce projet d'extraction de granulats marins au sein même de l'estuaire puisse être autorisé par le Préfet, sans attendre la mise en place du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et du Pertuis charentais, dont la création vient d'être activement relancée par Madame la Ministre de l'écologie, de l'énergie et du développement durable. ■

- (1) Batture : réunion de bancs de roche presque à fleur d'eau laissant entre eux des fonds plus ou moins grands
(2) ZSC : zone Natura 2000 de la Directive européenne "Habitats, faune, flore"
(3) ZPS : zone Natura 2000 de la Directive européenne "Oiseaux"
(4) Souille : approfondissement du fond marin suite à l'extraction de matériaux (granulats dans ce cas)



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM
PRENOM
ADRESSE
.....
TEL
EMAIL
DATE DE NAISSANCE
PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepanso64.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leysotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Sur la trace des Insectes...

Mis à part quelques espèces "jolies" ou "utiles" à l'Homme, les insectes n'ont pas bonne presse dans l'imaginaire collectif. On pense tout de suite aux maladies provoquées par ces bestioles : le chikungunya et le moustique tigre arrivés sous nos latitudes ! Le frelon asiatique qui attaque nos gentilles abeilles...

Sur la trace des Insectes, avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), vous apprendrez à "regarder plus petit pour aller plus loin..." L'OPIE est une association loi 1901, créée en 1969, qui a pour objet d'encourager et de favoriser la pratique de l'entomologie professionnelle et amateur, de valoriser les conditions de vie des insectes en développant différents outils de connaissance, protection, aménagement et gestion des espaces favorables à leur survie !



www.insectes.org

L'onglet La revue Insectes offre la quasi-intégralité des articles en ligne des numéros 69 (1968) à 119 (2000) !

Grâce à L'espace pédagogique, vous saurez tout sur les insectes et vous découvrirez avec bonheur (entre chaque rubrique, s'ouvre un petit dessin animé), en cliquant sur Utilité, comment ils servent la Nature en pollinisant les fleurs, en fertilisant les sols grâce à leurs crottes (ils apportent chaque année des tonnes et des tonnes d'engrais), en recyclant bois et plantes mortes, en nettoyant gratuitement bois et prairies... et en tuant (les meilleurs prédateurs des insectes sont les insectes : les coccinelles nous débarrassent des pucerons) !

Leur Nombre nous apprend que les insectes sont les animaux les plus nombreux de la planète car trois animaux sur quatre sont des insectes, et encore chaque année des scientifiques en découvrent de nouveaux. Mais certaines espèces disparaissent devant les chamboulements de leur environnement, les pollutions, les pesticides... et leur disparition touche aussi certains oiseaux qui ne trouvent plus à se nourrir.

Avec En quête d'Insectes, vous vous transformez en inspecteur pour enquêter, au choix, sur :

- le **Lucane cerf-volant**, plus grand coléoptère d'Europe, qui n'est pas facile à repérer car il s'active plutôt au crépuscule et la nuit, mais qui est présent dans le Sud-Ouest, et détectable l'été dans les zones boisées ou les jardins arborés,
- la **Rosalie**, joli nom pour l'un des plus beaux insectes de France, d'un bleu velouté, mais qui affectionne plutôt la montagne que la plaine,
- la **Laineuse du prunellier**, papillon de nuit rare et menacé qui doit son nom à sa ponte recouverte de poils ! Deux fiches d'identification sont téléchargeables, l'une pour reconnaître les chenilles au printemps et l'autre pour les papillons en automne.

Ces enquêtes font appel à votre perspicacité au gré de balades. Une fiche de présentation est téléchargeable, chacune suivie d'une fiche d'observation à remplir et à renvoyer à l'OPIE accompagnée d'une photo.

Bonnes découvertes et vivent les sciences participatives !

Françoise Couloudou

Préserver les espaces agricoles

Les outils d'intervention des collectivités territoriales

Jacques MAUHOURAT,
Président de la SEPANSO
Pyrénées-Atlantiques

Agir sur le foncier agricole

Avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune peut intervenir sur la réglementation et la classification de ses espaces pour maîtriser la pression foncière. Les maires sont donc les principaux gestionnaires du patrimoine communal. La CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) donne son avis dans le cadre de l'élaboration du PLU au même titre que la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat (DDTM) afin de limiter la consommation des espaces agricoles et le "mitage" du territoire par une urbanisation anarchique. L'entité communale peut aller plus loin en créant une servitude d'utilité publique qui sera annexée à son document d'urbanisme. Instituée par la Loi d'orientation agricole de 1999, et définie par arrêté préfectoral, la Zone Agricole Protégée (ZAP) permet de sauvegarder durablement du foncier agricole pour le préserver de toute urbanisation. Par la suite, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol doit être soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA). Autour des villes, la ZAP permettrait de maintenir une activité agricole et pourrait contribuer par exemple à la préservation des ceintures maraîchères.

D'autres collectivités peuvent influencer sur le devenir des espaces agricoles et naturels d'un territoire. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) - tels que les communautés d'agglomération ou les communautés urbaines - peuvent également classer des espaces agricoles en ZAP, soit à travers un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) soit dans le cadre d'un PLU.

Enfin, le Départe-

ment peut définir un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP). Ce dispositif, créé par la loi du 23 février 2005, va un peu plus loin que la ZAP en définissant un programme d'actions sur un périmètre. Il définit les aménagements nécessaires et les orientations de gestion favorisant l'exploitation agricole mais aussi les espaces forestiers, ainsi que la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et des paysages. La mise en place d'un PEANP nécessite l'avis préalable de la Chambre d'agriculture, de l'EPCI en charge du SCOT s'il existe et une enquête publique. Il est validé par décret ministériel. Il est aussi adressé aux communes et EPCI concernés (R143-1 CU).

Le Département a ainsi un droit de préemption supérieur à la SAFER. Il peut faire intervenir la SAFER ou l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) pour acquérir des biens (foncier ou bâti). Cette délimitation se fait avec l'accord de la commune ou de l'EPCI en charge du document d'urbanisme.

Intervenir sur le marché du foncier

La commune ne peut préempter hors zone urbaine, l'installation d'un agriculteur ne faisant pas partie des compétences communales. La SAFER a le monopole

d'intervention sur les transactions concernant les zones agricoles et naturelles. La collectivité peut cependant demander une intervention de la SAFER pour préempter des terres agricoles en vue d'un projet spécifique ou pour constituer une réserve foncière :

- la ferme communale : la collectivité installe un "gérant" sur une surface agricole et/ou du bâti qu'elle



Dessin : Bernard VERGER



acquiert soit directement ou en faisant réaliser le portage par la SAFER (la commune finance les frais de portage du stockage du foncier par la SAFER et s'engage à en réaliser l'achat à terme) ;

- la ferme-relais en location-vente ou en usage transitoire en attendant une installation définitive.

QUE PEUT-ON FAIRE POUR PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES ?

Au niveau communal et intercommunal

- Mettre en place des SCOT avec un projet fort.
- Mettre en œuvre des chartes d'aménagement et de protection des terres agricoles avec des engagements précis et des expérimentations reproductibles.
- Créer des dynamiques au sein des collectivités territoriales et conduire un état des lieux (Chambres d'agriculture).
- Des outils existent (ZAP, PEANP) pas toujours adaptés au contexte mais à discuter.

Au niveau des départements et de la région

- Espaces Naturels Sensibles (ENS) : discuter des propositions du Conseil général afin que sa politique soit plus conquérante et donne la possibilité à des agriculteurs de s'installer grâce aux ENS.
- Favoriser la cohérence régionale de l'aménagement à travers les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) qui déterminent les orientations fondamentales, à moyen terme, de développement durable du territoire régional.

Au niveau du citoyen

- S'investir dans la politique locale.
- Etre vigilant, demander aux élus de mettre en œuvre leurs déclarations de préservation de l'agriculture et de ses terres.
- S'informer et informer les habitants sur les problèmes d'aménagement du territoire.
- Créer des GFA (Groupements Fonciers Agricoles) ou des collectifs en association pour acquérir du foncier.
- Participer aux consultations publiques des PLU, SCOT... pour réfléchir, peser sur un projet global.
- Rejoindre la structure "Terre de Liens" (lire ci-contre). ■

MOUVEMENT TERRE DE LIENS

www.terredeliens.org

Contact Aquitaine :

Véronique Bauget
Animatrice régionale TDLA
v.bauget@terredeliens.org
Tél. : 09.70.20.31.32

Le déclin marqué des surfaces cultivables

En France, chaque année, l'artificialisation (urbanisation, infrastructures) consomme 50.000 hectares de terres agricoles ⁽¹⁾. Ce phénomène s'accélère ces dernières années à un rythme supérieur à la croissance de la population. De plus, il concerne souvent de très bonnes terres, et celles qui sont les plus proches des bassins de consommation et de vie. Cette concurrence entre la ville et l'agriculture alimente deux autres phénomènes nocifs : la concurrence entre agriculteurs sur l'accès au foncier disponible et la spéculation foncière.

Une augmentation des prix du foncier

Le prix des terres agricoles a crû très rapidement au cours de la dernière décennie malgré l'existence des SAFER ⁽²⁾ et d'un solide Code rural. Cette augmentation résulte de facteurs internes au secteur agricole (concurrence entre agriculteurs, entre types de cultures) et de facteurs externes (pression liée à l'urbanisation, refuge dans la valeur terre). Même si les prix restent globalement très inférieurs aux prix pratiqués dans les autres pays d'Europe de l'Ouest, les mécanismes de régulation du marché foncier, tant publics que privés, ne suffisent plus à enrayer l'augmentation des prix.

Il en résulte une déconnexion croissante entre le prix de marché et la valeur économique des terres, ce qui entrave l'acquisition de foncier par des agriculteurs et pèse sur l'équilibre économique des fermes.



Agir sur le foncier agricole : un rôle
Guide pratique "Terre de Liens"

Portage collectif et solidaire de fermes agricoles

Terre de Liens

ur permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain afin d'enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes, Terre de Liens dispose de trois leviers qui s'articulent parfaitement : un réseau associatif, qui accompagne les paysans et informe le public, un foncier qui achète des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées et une Fondation habilitée à recevoir des legs et donations de fermes.

La concentration des terres ...

Entre 1988 et 2007, la France a perdu 20 % de ses exploitations professionnelles soit près de 120.000 exploitations. L'évolution des techniques, la mondialisation des marchés, les principes et modalités de distribution des aides PAC sont autant de facteurs qui ont mené à la disparition de fermes. Outre qu'elle concentre la production agricole et la gestion de la fertilité de notre terre dans les mains d'un petit nombre de personnes, cette érosion du nombre d'agriculteurs s'accompagne d'un agrandissement des structures agricoles restantes. Les conséquences sur le modèle agricole sont lourdes. On assiste d'abord à une capitalisation croissante dans l'outil de production, rendant sa transmission plus difficile. Deuxièmement, l'agrandissement des structures et la concurrence plus rude engendrent un accroissement des exploitations sous forme sociétaire (SCEA, EARL). Il est de plus en plus souvent fait appel à des apporteurs de capitaux externes, ce qui provoque de fait une financiarisation du capital (foncier entre autres), dont la maîtrise échappe progressivement aux agriculteurs et qui peut alimenter une spirale spéculative.

... et des modalités de transmission enrayerées

Les modalités classiques d'installation agricole liées à l'agriculture familiale sont aujourd'hui insuffisantes à assurer le renouvellement des générations. Les agriculteurs peinent à transmettre à leurs enfants, car beaucoup se destinent désormais à d'autres professions. En parallèle, les aides et dispositifs d'accompagnement sont mal adaptés aux nouveaux entrants, non issus du monde agricole.

Ainsi, peu à peu, la maîtrise du foncier échappe à la collectivité en même temps qu'au monde agricole lui-même. Que pouvons-nous y faire ?

La terre conserve une triple nature de patrimoine collectif indispensable à la vie, d'objet social identitaire et de bien marchand. La terre est donc



Photo : Yan DUGAS

Grâce à TDLA, le rêve d'élevage d'Yvan et Hannah est devenu réalité...

à la fois bien commun, bien public et bien marchand :

- Support organique et minéral, cette fine couche de l'écorce terrestre cultivable (11 % de la surface du globe...) où réside l'humus qui, avec la photosynthèse, fait pousser les plantes, nourrit les animaux et les humains. En ce sens, la terre est un bien parfaitement indispensable et disponible en quantité finie. C'est une des définitions de ce qu'est un **bien commun** ;
- Objet social et politique, la terre a un drapeau. Cet espace hautement investi par les hommes depuis des millénaires, support des États, des régions, des communes, est la base d'une reconnaissance et d'une appartenance sociale forte. C'est un bien public ;
- Objet économique puisque l'Histoire a fini par la privatiser, lui donner un prix, un marché. La terre est devenue un bien marchand.

Si la terre revêt de fait ces trois dimensions en même temps, les tendances à l'œuvre aujourd'hui et les choix politiques que nous ferons demain vont peser sur le poids respectif de chacune d'elles. Il y a dans cette triple nature de la terre à la fois l'origine de Terre de Liens et le défi qui lui est posé. En effet, le Mouvement Terre de Liens s'est construit sur l'intime conviction que la terre est et doit rester un bien commun. Ce mot "commun" vient du Latin *munus*, qui veut dire à la fois "don" et "charge". Recevoir en don un *munus*, c'est être obligé à un contre-don : c'est la base de la réciprocité. Avec le

préfixe "co", ensemble, "commun" est le système de relation sociale que se donne une communauté pour régir ce qu'elle a en commun⁽³⁾. Le défi politique de Terre de Liens est de trouver des chemins qui mènent, dans un contexte de privatisation de la terre depuis des siècles, à des formes de gestion plus conformes à l'intérêt général.

Le défi : impliquer concrètement la société civile

Il fallait commencer par poser des actes concrets et significatifs, sans espérer pour autant bouleverser les (dés)équilibres pluriséculaires. C'est en s'inspirant du modèle d'Habitat & Humanisme (organisme œuvrant dans le logement très social) qu'a été construit Terre de Liens. Terre de Liens, s'appuyant sur l'expérience des Groupements Fonciers Agricoles (GFA) et des Sociétés Civiles Immobilières (SCI), amène les citoyens et les acteurs du territoire à s'emparer de la question foncière. Le citoyen est introduit comme un nouvel acteur de la gouvernance foncière sur le principe qu'ensemble, il est possible d'apporter des capitaux nécessaires pour accéder au foncier et installer des paysans.

Depuis sa création en 2003, Terre de Liens s'est développé autour de deux axes. Il s'agit d'abord de mettre la question foncière sur la place publique. Vingt associations partout en France s'y consacrent par la sensibilisation citoyenne, des activités d'information et de sensibilisation, l'accompagnement de collectivités ou la création de partenariats public-privé innovants. Ensuite, il est nécessaire de proposer des modes d'action concrets.

Deux structures financières ont été mises en place :

- La Foncière, créée fin 2006, collecte de l'épargne auprès des citoyens afin d'acheter des fermes. L'aventure de cette société en commandite par actions a démarré avec 36 actionnaires et le soutien de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), du Mouvement de l'agriculture biodynamique et de La Nef. Cette entreprise de l'économie solidaire obtient chaque année un visa de l'Autorité des marchés financiers pour procéder à des appels publics à l'épargne.
- Un fonds de dotation, créé en 2009, s'est transformé en mai 2013 en fondation reconnue d'utilité publique. Elle recueille des dons, des donations et des legs auprès de particuliers et collectivités.

Les terres acquises par la Foncière et la Fondation sont confiées en location à des fermiers dont le projet offre des garanties en matière d'équilibre agronomique, de viabilité économique, d'insertion locale et de préservation de l'environnement sur le long terme. Les terres ne sont pas destinées à être revendues. Chaque ferme est mise à **Bail Rural Environnemental** de long terme (de carrière en général).

Des résultats encourageants

Pour mener à bien ses missions, Terre de Liens a su combiner la force et l'innovation du secteur associatif et de l'économie solidaire. Elle emploie aujourd'hui 50 salarié(e)s à travers le pays et s'appuie sur plusieurs centaines d'administrateurs et 2000 bénévoles issus des milieux de l'agriculture paysanne et biologique, de l'éducation popu-

DEVENEZ INVESTISSEUR SOLIDAIRE À LA FONCIÈRE TERRE DE LIENS

Dédiez votre épargne au projet d'installation d'Yvan et d'Hannah à Fougères (Miallet - 24)

Concrètement, leur projet, c'est :

- d'élever une dizaine de vaches, de race rustique (Brunes des Alpes et Tarentaises) qui pâtureront les 26 hectares de la ferme et de transformer tout le lait en Tomme, fromages type Reblochon, fromages type Saint-Marcellin, mais aussi en desserts lactés, riz au lait, yaourts et, un jour, en glaces...
 - d'élever une dizaine de cochons en plein air afin de valoriser le petit lait restant après la fabrication des tommes, vendus en caissettes de viande en vente directe,
 - de produire du jus de pomme, grâce au verger ancien présent sur la ferme,
 - de développer une partie accueil en proposant, dans un premier temps, des tables d'hôtes et, plus tard, un gîte à la ferme.
- Toute leur production sera certifiée biologique.

Pour cela, rendez-vous sur www.terredeliens.org/epargner-solidaire-et-utile



Journée de lancement de la collecte de souscriptions pour Fougères

Photo TDLA

laire et de l'économie solidaire. En moins de dix ans, l'action de Terre de Liens a obtenu des résultats intéressants. D'emblée, le mouvement a suscité un formidable engouement, dépassant largement les prévisions de ses fondateurs. Près de 36 millions d'euros ont été collectés en huit ans auprès de plus de 9000 épargnants et donateurs solidaires. Fin 2014, Terre de Liens aura ainsi acquis plus de 100 fermes et 2.500 ha, qui auraient sinon été voués à l'agrandissement des exploitations voisines. Sur ces fermes, plus de 170 paysan(ne)s ont pu s'installer ou se maintenir, plaçant Terre de Liens bien au-delà de la moyenne nationale de 0,05 agriculteur par hectare. Terre de Liens a également créé une dynamique collective forte permettant une réappropriation citoyenne des questions d'agriculture écologique et de proximité.

Cette action, si elle reste modeste en nombre d'hectares ou d'installations agricoles, suscite et alimente un vrai débat public sur les responsabilités individuelles et collectives quant à l'avenir de nos campagnes.

L'accès à la terre est le premier obstacle quand on veut s'installer pour pratiquer une agriculture durable. Chaque année, les associations régionales reçoivent un millier de candidatures : la trentaine, un peu plus de la moitié d'hommes, des couples et quelques collectifs qui aspirent à devenir paysans même si, pour nombre d'entre eux, l'agriculture n'était pas leur premier choix d'activité.

En Aquitaine, une collecte est en cours en ce moment pour installer un jeune couple en élevage bovin bio avec transformation laitière sur une ferme à Miallet dans le Périgord vert (cf. SON n° 165, pages 16-17). De la réussite de cette collecte, dépend la possibilité d'aider d'autres candidats à s'installer.

Après des années de croissance, Terre de Liens veut aujourd'hui se consolider. Chaque nouvelle acquisition engendre des frais d'entretien pour un patrimoine bâti qui commence à devenir conséquent. Les loyers de fermage pratiqués par la Foncière sont encadrés par la loi : très avantageux pour les agriculteurs, ils ne permettent pas pour autant de financer les importants travaux, souvent nécessaires. L'objectif de la Foncière n'est pas de racheter toutes les terres de France, ferme par ferme. **Elle montre plutôt qu'une autre manière de gérer le foncier et de concevoir l'agriculture est possible. ■**

(1) Source : AGRESTE (2010)

(2) Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) sont des sociétés anonymes sans but lucratif sous tutelle des Ministères de l'Agriculture et des finances. Les SAFER disposent notamment d'un droit de préemption sur les terrains vendus afin d'éviter la surenchère des prix et de maintenir la vocation agricole d'un bien.

(3) Alain Lipietz. Intervention au Forum social de Belém (janv. 2009). Fondation Henrich Boll

12.000 PORCS ENFERMES

Ce n'est pas une ferme, c'est une usine !

Le projet d'augmentation des effectifs d'animaux et de révision à la hausse des surfaces du plan d'épandage de lisier de la société d'élevage de porcs Le Lay à Saint-Symphorien a reçu un avis défavorable du commissaire enquêteur. Malgré cela, le 6 novembre 2014, le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) de la Gironde a émis, à une faible majorité, un avis favorable au projet.

Dans un contexte particulièrement tendu de révision des zones vulnérables consécutif aux sanctions prises par l'Union Européenne contre la France pour non-respect de la directive nitrates de 1991, cet avis du CODERST va à l'encontre des mesures prises pour se mettre en conformité avec les règles européennes.

Comme le souligne le rapport du commissaire enquêteur rendu en mars 2014, la majorité des parcelles des plans d'épandage du lisier et du compost se situent en zones vulnérables (bassin versant de la Hure, affluent du Ciron et bassin versant de la Leyre) ; or, des mesures de nitrates mettent déjà en évidence des concentrations élevées, dans la Hure (voisines de 30 mg/l, voire même, pour certaines, proches de 40 mg/l et en augmentation régulière), ainsi que dans la nappe phréatique. Ces concentrations supérieures à celles relevées dans d'autres cours d'eau du même bassin versant et leur évolution à la hausse sont clairement dues à l'impact des activités humaines et devraient donc être réduites.

Les épandages réalisés dans le bassin de la Leyre sur des sols très perméables ne vont pas, quant à eux, améliorer la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon déjà préoccupante.

Nous sommes donc très inquiets des conséquences d'une augmentation de la capacité de la porcherie et du doublement des surfaces d'épandage de lisier, les effluents issus de ces élevages industriels étant une des principales causes d'eutrophisation et de prolifération des algues vertes. Ce projet est l'exemple d'une agriculture industrialisée qui vide les territoires de ses agriculteurs, entraînant la disparition de la vie en milieu rural, et détruit l'environnement.

C'est pourquoi la Confédération paysanne de Gironde s'oppose à ce projet d'extension et continuera à défendre une agriculture de qualité, respectueuse des travailleurs, du bien-être animal, de l'environnement et des citoyens.

Nous disons NON au projet d'extension de l'élevage Le Lay à St-Symphorien et faisons le choix de nous battre et de prendre nos responsabilités pour que l'agriculture reste le métier des paysans.

Avec le soutien des Amis de la Terre Gironde, de Landes Environnement Attitude (LEA), de la SEPANSO Gironde et de la SEPANSO Aquitaine

Pour notre avenir, mais aussi pour le vôtre

SIGNEZ LA PETITION

<http://12000porcs-nonmerci.agirpourenvironnement.org>

Le Conservatoire d'Assat

Jacques MAUHOURLAT,
Président de la SEPANSO
Pyrénées-Atlantiques

Légumes et fruitiers anciens

Les terres agricoles subissent de nombreuses pressions liées à l'urbanisation et à l'extension de zones d'activités, en particulier en zone périurbaine, ce qui entraîne la disparition des cultures maraîchères de proximité. Ce phénomène n'épargne pas les Pyrénées-Atlantiques. La commune d'Assat est située en plein cœur de la plaine de Nay à quelques kilomètres de Pau. Une dizaine de maraîchers continue d'approvisionner en légumes les halles de Pau ainsi que les différents marchés des communes qui constituent l'agglomération paloise. La municipalité d'Assat a approuvé en juin 2014 son Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans lequel l'accent a été mis sur la préservation de ses terres agricoles à forte valeur biologique et agronomique. Une étude, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a été menée pour aboutir à la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) qui permettra de préserver durablement son foncier agricole.

C'est dans ce contexte qu'une initiative portée par quelques élus et des habitants de la commune, et soutenue par la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, a abouti à la création d'un jardin conservatoire de légumes et de fruitiers anciens. L'Association du Conservatoire des Légumes Anciens du Béarn (CLAB) a ainsi été créée en juillet 2013 pour mettre en place un outil dont les objectifs sont de :

- Mettre en place et animer un jardin conservatoire de légumes et plus généralement d'espèces végétales. Les missions principales sont de préserver la biodiversité en faisant la promotion des variétés anciennes de légumes, la mise en culture de certains légumes oubliés, la diffusion de plants auprès des jardiniers amateurs.
- Enseigner : en partenariat avec les établissements scolaires, accueillir des groupes scolaires pour des ateliers pédagogiques et d'écocitoyenneté.
- Former et réinsérer : le conservatoire est un outil qui vise à accompagner un public en reconversion professionnelle, la formation de nouveaux maraîchers.
- Informer les jardiniers amateurs et les professionnels sur les techniques culturales alternatives : agro-écologie, permaculture.
- Faire visiter le site au public.

Un premier chantier-école dit "nouvelle chance" a été ouvert de septembre 2013 à juin 2014, par le biais du Fonds Social Euro-



péen (FSE), pour former des jeunes et accompagner des moins jeunes en reconversion dans un nouveau métier. Depuis juillet 2014, un jeune salarié en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) a été recruté pour assurer la gestion du site et le suivi des cultures. Un partenariat assez large a été mis en place. La formation dans le cadre du chantier-école a été assurée par le Centre de formation professionnelle pour la promotion de l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques. L'objectif étant de permettre à la dizaine de stagiaires recrutés d'obtenir la validation de modules de formation pour valider une partie du Brevet professionnel agricole horticole. Le Conseil régional et

le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques ont pris en charge le financement de cette formation et d'une partie du matériel pédagogique indispensable au fonctionnement du chantier-école. La mairie d'Assat a contribué au projet en mettant des salles à disposition pour les cours théoriques, ainsi que la prise en charge des repas des stagiaires sur la période de formation.

Le projet, dans sa partie investissement, a reçu le soutien des fondations Truffaut, Itancia, la Fondation de France par le biais de Terra Symbiosis et de Léa Nature.

L'association compte un peu plus d'une centaine d'adhérents et une bonne vingtaine de membres actifs ont participé à la réalisation des infrastructures nécessaires. Sur 6000 m², des micro-parcelles ont été réalisées qui accueilleront de nombreuses variétés de légumes anciens ou oubliés. Des sentiers de déambulation vont permettre au public de découvrir ou redécouvrir ce patrimoine végétal. Chaque espace de présentation correspondra à une thématique particulière : "jardins du monde", espace aromatique, plantes tinctoriales, légumes perpétuels, carré des médicinales, légumes oubliés, etc... Un "carré des enfants" sera réservé aux enfants de l'école d'Assat pour des ateliers pédagogiques. Un partenariat récent avec le Conservatoire végétal de Montesquieu (*) a abouti à la réalisation d'un verger conservatoire ainsi qu'à la mise en place d'une haie fruitière qui entoure à présent le site.

L'ouverture au public est envisagée pour le mois de juin 2015. ■

(*) Le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine recherche, sauvegarde et valorise le patrimoine végétal de la région : Domaine de Barolle - 47130 Montesquieu

Projets inutiles et destructeurs

Quels moyens de résistance ?

*Simon CHARBONNEAU,
Administrateur Fédération SEPANSO
Ancien chercheur universitaire
en droit de l'environnement*

L'affaire de Sivens et sa forte médiatisation sont à l'origine d'une heureuse émergence politique des conflits locaux de défense de l'environnement qui pose la question de fond qui est celle des limites de la croissance sur un territoire donné.

Comme le montre la cartographie (*) des projets inutiles et destructeurs établie par notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE) qu'il faut féliciter pour ce travail pédagogique, la crise économique chronique aggravée en 2008 n'a pas ralenti le processus d'artificialisation des espaces naturels et ceci malgré les discours officiels affirmant la nécessité de stopper le phénomène. Sans un acte politique fort sur cette question, il faut se dire que dans trente ans notre territoire national ressemblera à celui de la région parisienne congestionnée par des équipements de tous ordres, souvent clochardisés après avoir été inaugurés quelques années avant !

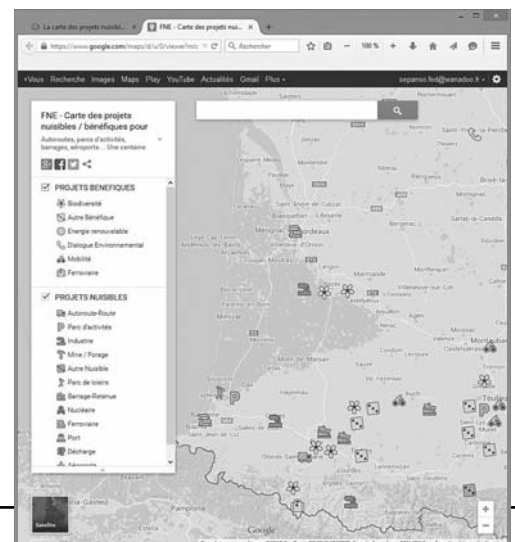
Comment définir alors un positionnement politique associatif qui soit suffisamment clair aux yeux de l'oligarchie qui nous dirige ? Dans le contexte actuel de crispation du monde politique et économique qui annonce des temps difficiles pour la cause écologique, il semble que seule une posture de résistance déterminée, face à la peau de chagrin de nos espaces naturels, soit vraiment crédible. De ce point de vue, il faudrait d'abord résolument se défaire de l'oxymore consensuel du développement durable qui autorise aujourd'hui tous les mensonges rhétoriques illustrés par les soi-disant "compensations", et ceci au profit d'une notion comme celle "d'équilibre durable" qui a l'avantage de faire une référence implicite aux limites de la croissance formulées pour la première fois en 1971

par le fameux rapport Meadows. A ce sujet, une expérience de plus de quarante ans de militantisme associatif m'a enseigné la vanité de toute stratégie de collaboration avec les pouvoirs établis qui sont prisonniers mentalement d'un système aveugle fondé sur l'illusion court-termiste d'une expansion indéfinie. On n'a rien à y gagner !

Les moyens de la résistance ne sont hélas pas nombreux, à savoir le recours aux médias et aux techniques juridiques de ce que j'ai toujours appelé la guérilla contentieuse. Or aujourd'hui, malgré les multiples mesures de déconstruction du droit de l'environnement fondées sur le dogme officiel de l'emploi par la croissance autorisant n'importe quel projet destructeur, l'Etat de droit n'a pas encore été aboli. Il nous faut donc utiliser toutes les armes juridiques encore disponibles pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel et ne pas renoncer à demander l'abrogation de celles utilisées pour sa destruction et dont il faudrait établir la liste. Parmi ces dernières, il faut citer le vieux privilège accordé à l'administration et aux pétitionnaires consistant à interdire l'effet suspensif des recours contentieux dirigés contre des autorisations administratives d'atteinte à l'environnement. Or les conséquences de cette règle perverse, illustrée par l'affaire de Sivens, sont, aujourd'hui plus que jamais, désastreuses en raison de la priorité donnée à n'importe quelle activité économique. Malgré une demande

d'annulation déposée devant le juge administratif, une fois obtenue l'autorisation, les entreprises bénéficiaires ont tendance à lancer immédiatement les travaux, créant ainsi in situ une situation de fait accompli irréversible en raison des délais de jugement de l'affaire. Bien entendu, il y a la procédure de référé suspension qui devrait atténuer les effets nocifs de cette règle perverse, mais la jurisprudence est tellement restrictive que finalement, à part quelques décisions spectaculaires de suspension des travaux, elle ne constitue pas une entrave sérieuse à l'application de cette règle qui devrait être abrogée lorsque les actes administratifs individuels possèdent des impacts potentiels sur l'environnement.

Une telle réforme est bien sûr aujourd'hui difficilement imaginable, elle aurait pourtant l'avantage de désamorcer la violence partagée entre les aménageurs et leurs opposants qui risque de prendre des formes plus graves au fur et à mesure que la peau de chagrin se réduit partout sur tous les territoires. ■



(*) www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/sivens/dautres-sivens

Claude BONNET,
Vice-président de la
SEPANSO Gironde

Le Président de France Nature Environnement

en visite à la SEPANSO

Les 15 et 16 janvier 2015, Denez L'Hostiz, élu Président de notre fédération nationale FNE en 2014, accompagné de Serge Urbano, Vice-président (et vice-Président de la Fédération SEPANSO), et de Sophie Fleckenstein, coordinatrice du lien fédéral, a rendu visite à la SEPANSO à Bordeaux. Notre Président Pierre Davant, Michel Rodes, Secrétaire général, Daniel Delestre, Vice-président, et Philippe Barbedienne, Directeur, l'ont accueilli, entourés de délégations des Landes, de Dordogne, des Pyrénées-Atlantiques et de Gironde (*).

Après une courte présentation de Pierre Davant, la première partie de la rencontre a consisté à éclaircir l'articulation juridique entre FNE et la SEPANSO, en présence d'Antoine Gatet, membre du directoire du Réseau juridique. Ce dernier a présenté le réseau au service du mouvement composé, d'une part de deux chargés de mission salariés et d'un directoire ne comprenant que des bénévoles, d'autre part de 78 juristes correspondants, dont 19 salariés dans les fédérations et associations locales. Il a rappelé qu'au-delà des activités de contentieux (70 recours par an au tribunal administratif, 60 au pénal, une vingtaine au civil), il intervenait sur les projets de loi, les orientations politique et stratégique de FNE, les notes de positionnement, validés au final par les instances statutaires, et qui pouvaient être consultés par les adhérents. FNE soutient le développement de réseaux juridiques dans les régions, et en particulier en Aquitaine, et Daniel Delestre a demandé qu'il y ait une meilleure coordination entre FNE et les sections régionales et départementales et chacun des participants a pu s'exprimer sur le sujet. Pour certains, dont Antoine Gatet, l'idéal serait d'avoir un juriste salarié à la Fédération SEPANSO (ce qui implique de se poser la question de son financement). Denez L'Hostiz a précisé



Photo : Jean-Marie FROIDEFOND

que FNE était le leader des associations de protection de l'environnement en matière juridique et pour les interventions dans l'établissement des lois. Il nous a demandé d'intervenir autant qu'il est possible auprès de nos parlementaires et propose que la chargée de mission Relations institutionnelles de FNE vienne nous rencontrer.

La seconde partie de la journée s'est déroulée sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau où François Sargos et Aurélien Plichon nous ont accueillis et présenté leurs activités. Denez L'Hostiz a indiqué que FNE comptait probablement 3.500 à 4.000 associations adhérentes et était de ce fait une véritable force de proposition auprès du gouvernement et des parlementaires (il a été reçu par M. François Hollande après le drame de Sivens et lui a parlé de démocratie participative et est en relation permanente avec le cabinet du Ministère de l'écologie). Il veut créer un lien fédéral fort et rencontrer toutes les structures territoriales, d'où sa visite. FNE peut

fournir son aide pour construire des dossiers, en matière de communication, en réseau informatique, etc... et Sophie Fleckenstein a pour rôle de faciliter ces échanges.

Par ailleurs, FNE se prépare à s'investir fortement dans la pré-

paration de la conférence sur le climat (COP 21) qui aura lieu à Paris en décembre 2015. Pour ce faire, un événement national (concert) serait organisé à Paris fin septembre 2015, place du Champ de Mars, en liaison avec la Mairie de Paris et si possible un événement international qui reste à définir. En outre, toutes les manifestations territoriales seront répertoriées.

Enfin des échanges entre les participants ont eu lieu concernant en particulier les problèmes de financement et l'indépendance des associations, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, la gestion associative des Réserves Naturelles et divers sujets.

La journée s'est terminée par l'observation du retour des grues sur le marais de l'étang de Cousseau, spectacle éblouissant malgré l'absence du soleil.

Cette rencontre s'est avérée particulièrement fructueuse pour les relations entre FNE et la SEPANSO et s'est déroulée dans une atmosphère très conviviale. ■

(*) Landes : Alain Caullet ; Dordogne : Michel André (Président), Josiane André, Simon Charbonneau, Mireille Sénille ; Pyrénées-Atlantiques : Michel Rodes ; Gironde : Colette Gouanelle, Jean-Marie Froidefond, Marie-Thérèse Cérézuelle, Claude Bonnet

Effondrement de l'anguille

Le gouvernement double l'autorisation de captures de civelles !

La France, par les arrêtés des 23 et 27 octobre 2014 du Ministère de l'écologie, a doublé le quota de civelles destinées à la commercialisation et au repeuplement pour la saison 2014-2015. Sur le quota total de 75 tonnes, 30 sont affectées à la consommation, le reste à des tentatives d'alevinage.

Certes, depuis 2009, l'exportation de civelles à l'extérieur de l'Union européenne (UE) est interdite. Les civelles, à 1000 euros le kg, partaient par avion pour l'aquaculture japonaise. Les civelles continuent d'être consommées sous forme de "tapas".

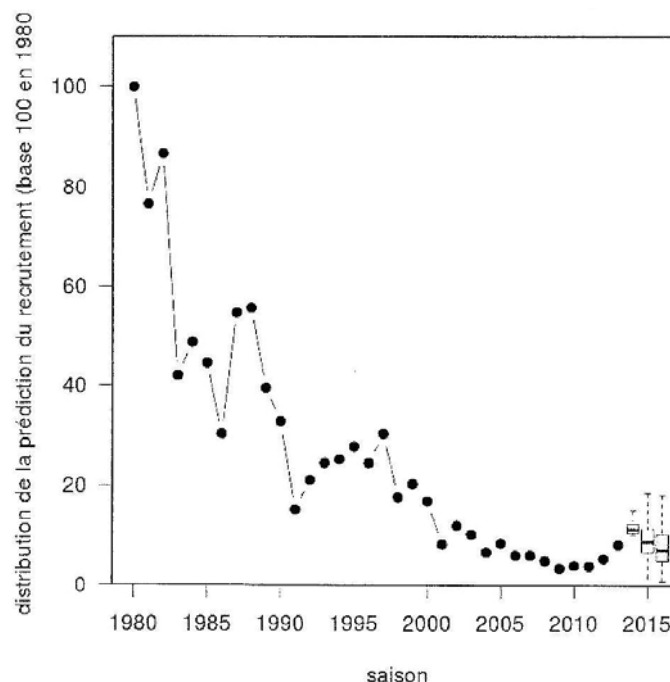
La France fait le forcing pour défendre "ses" professionnels. Ainsi, l'établissement public *FranceAgriMer* n'hésite pas à envisager de "relancer la consommation d'anguilles, et même de re-autoriser l'export d'anguille hors UE" (cf. page 10 in : *FranceAgriMer, Le marché de l'anguille européenne, "Etude d'initiatives potentielles pour les acteurs français de la filière européenne de l'anguille"*, juin 2014). Par ailleurs, les pêcheurs amateurs n'ont le droit de capturer ni les civelles, ni les grosses anguilles argentées qui retournent vers le milieu marin. Seules les anguilles jaunes de plus de 12 cm peuvent être pêchées, sous conditions. Rappelons que les civelles arrivent sur nos côtes après un parcours de 6000 km depuis la mer des Sargasses, au gré des courants. C'est la seule espèce pêchée à l'état d'alevin !

La situation n'est pourtant pas brillante

Il ne reste plus que 5 % du stock d'anguille qui arrivait sur nos côtes en 1970. C'est ce que dit un rapport de la Commission de l'UE du 21 octobre 2014 qui cite l'UICN, l'Union

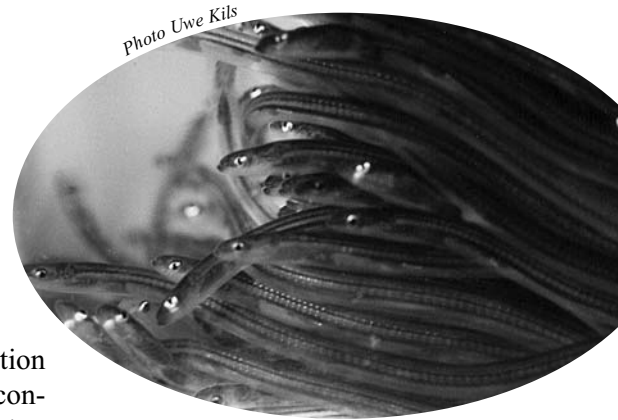
Internationale pour la Conservation de la Nature. Le même rapport reconnaît que les objectifs de reconstitution des stocks ne sont pas atteints.

Les causes de surmortalité des anguilles sont connues : surpêche, surmortalité dans les actions de pêche, destruction des zones humides, pollutions, obstacles à la montaison et à la dévalaison. La difficulté d'évaluer les stocks et d'apprécier l'amélioration de la continuité écologique est une mauvaise excuse pour la France pour justifier ce doublement des prises. Cela se fait au grand dam de la Fédération nationale de pêche de loisirs. La France agit à rebours de tous les signaux d'alerte lancés par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).



Effondrement de l'arrivée des civelles sur les côtes d'Europe (base 100 en 1980). Si on prenait la base 100 en 1970, on verrait qu'il ne reste que 5 % de ce qui arrivait en 1970.

Source : INRA 10/07/14



Une lettre de la SEPANSO et de notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE)

La SEPANSO, qui a l'habitude de se battre contre les braconnages d'anguilles, a pris l'initiative d'une lettre, le 7 février 2015, signée de Bernard Rousseau (Réseau Eau de FNE) et de Denez L'Hostis (FNE), avec Georges Cingal, à Monsieur Karmenu Vella, Commissaire européen à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, pour dénoncer ce manquement au principe de précaution, ce dévoiement de l'arrêté de l'UE 1100/2007 et exiger l'arrêt complet de cette pêche aux alevins. ■

Pascal GRISSER,
Chargé de mission
RNN des marais de Bruges

Marais de Bruges

L'avenir passe sous la route

La Réserve Naturelle des marais de Bruges, vestige des grands marais de Bordeaux-Bruges, a pour mission de préserver les habitats, la flore et la faune de cet espace. Réserve Naturelle périurbaine comme peu en France, elle est affectée par de nombreux événements qui se déroulent à sa périphérie. Les pollutions des jalles, l'exutoire des eaux de ruissellement de la rocade, les constructions sur la zone de pontes des cistudes, la pression humaine grandissante et le développement des secteurs urbanisés, etc., sont autant de menaces qui portent atteinte à sa biodiversité, d'autant que les besoins écologiques de nombreuses espèces nécessitent de grands territoires, bien plus importants que les 264 hectares de la Réserve naturelle. Les interactions avec les milieux environnants et les populations voisines sont essentielles.

L'exemple du vison d'Europe

Cependant, le réseau de routes et l'important trafic tout autour de la réserve ne permettent pas des échanges optimaux, en particulier pour les espèces à déplacement terrestre : mammifères, reptiles, amphibiens, etc.

Le 26 juin 2000, une femelle de vison d'Europe (*Mustela lutreola*), alors gestante, était retrouvée écrasée sur la rue du Pont-Neuf, à l'est de la réserve. Quelques mois auparavant, dans le cadre d'une étude spécifique, elle avait été capturée et marquée d'un transpondeur (puce électronique), à près de 3 km, dans le marais de Padouens, sur la commune Blanquefort. Depuis la création de la réserve (1983), pas moins de sept visons d'Europe ont été ainsi victimes de la circulation routière.

Depuis 2001, plus aucune observation de vison vivant ou mort n'a été faite sur la réserve ou les routes périphériques. Les indices de présence de cette espèce discrète, et essentiellement

nocturne comme les autres mustélidés, sont difficilement discernables de ceux du putois (*Mustela putorius*) ou du vison d'Amérique (*Mustela vison*), espèce exogène introduite qui a été récemment observée plus en amont sur le cours de la Jalle de Blanquefort.

La circulation routière aurait-elle éradiqué la population de vison d'Europe qui subsistait dans le secteur ?

Recensement de la faune victime de la circulation routière

Le putois, principal prédateur du lapin avec le renard, inféodé aux zones humides com-

me le vison d'Europe, risque bien de suivre la même voie.

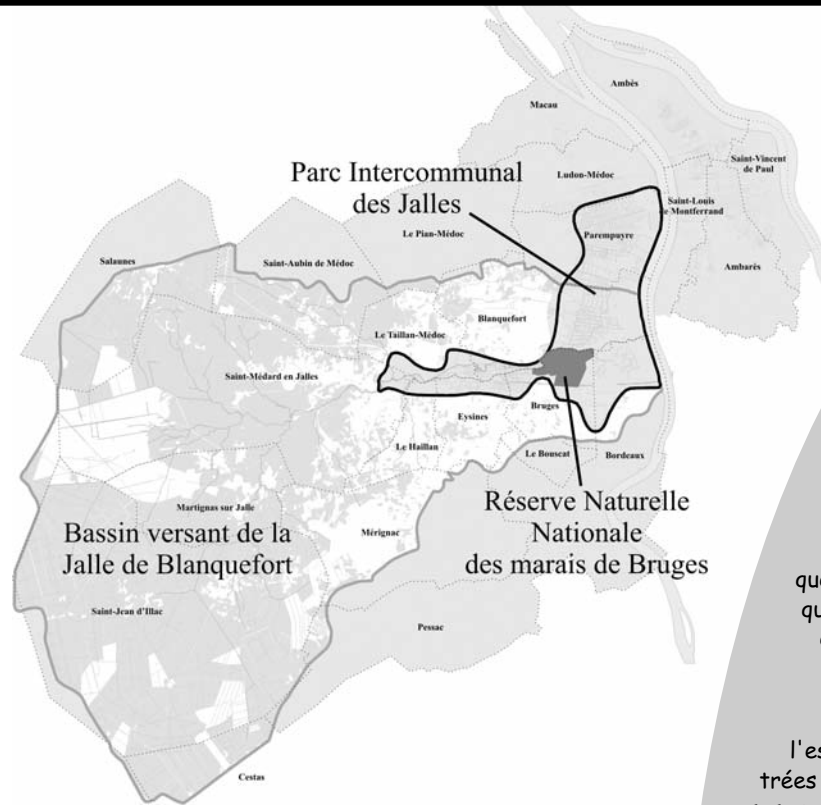
Depuis 2013, un suivi systématique de la faune écrasée a été remis en place sur les routes ceinturant la réserve (déjà réalisé de 1990 à 2000), à raison d'au moins un passage hebdomadaire. En deux années, quatre putois ont été retrouvés écrasés, de même qu'une genette (*Genetta genetta*) et une loutre (*Lutra lutra*), toutes deux espèces protégées.

Les résultats de cette prospection sont certainement très en-deçà du nombre effectif d'animaux écrasés car plusieurs facteurs peuvent les biaiser :



▲ Les espèces de petite taille, comme cette musaraigne aquatique, sont rarement retrouvées.

◀ Vison d'Europe tué par un véhicule.



- Certains animaux percutés par les véhicules sont projetés dans les fossés ou la végétation à l'abri des regards.
- Les passages répétés des véhicules sur les cadavres les font disparaître très rapidement quelle que soit leur taille (voir photos). C'est ainsi que nous ne retrouvons que très peu de petites espèces comme les amphibiens ou les micromammifères.
- Le secteur abrite, pendant sa période de reproduction (avril à juillet), une population importante de milan noir (*Milvus migrans*), rapace migrateur opportuniste et nécrophage qui prospecte systématiquement les routes à la recherche de petits animaux morts.
- Des cadavres d'animaux sont parfois enlevés par les services d'entretien de la voirie.

Entre janvier 2013 et début mars 2015, 146 animaux ont été recensés, appartenant à 18 espèces de mammifères, 11 d'oiseaux, 2 d'amphibiens et 3 de reptiles. Si le ragondin (*Myocastor coypus*), rongeur invasif abondant dans les fossés longeant les routes, arrive en tête, d'autres espèces rares et/ou protégées, ou dont les populations déclinent, sont aussi retrouvées en nombre non négligeable. Comme nous l'avons dit, les petites espèces sont rarement retrouvées. Ainsi, la découverte d'un cadavre de musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), espèce protégée, quasi-intacte entre les deux voies de l'avenue des Quatre Ponts, est exceptionnelle mais montre que les populations de ces petites espèces ont aussi des besoins d'échanges et de déplacements et sont aussi largement impactées par la circulation routière.

INSOLITE

LE PHOQUE QUI AIMAIT LES HUMAINS

A la fin de l'été dernier, un Phoqué gris (*Halichoerus grypus*) est devenu la mascotte des promeneurs et des surfeurs coutumiers des plages du Médoc. Véritable star dans la presse locale et sur les réseaux sociaux, l'animal fut baptisé de manière facétieuse "You".

Le jeune phoque, probablement natif de la Mer Manche, avait, quelques temps auparavant, dévalé la façade atlantique française jusqu'en Gironde. Le cas n'est pas exceptionnel. En effet, chaque hiver, quelques jeunes animaux erratiques arrivent sur le littoral aquitain. Cependant, nul n'est capable de dire ce qu'ils deviennent ensuite.

Ce qui n'est pas banal, c'est l'attrait que ce phoque montre pour l'espèce humaine, pourtant responsable de nombreuses tueries perpétrées à l'encontre de ses ancêtres pour leur graisse et leur fourrure. En effet, de nombreuses photographies montrent l'animal en compagnie de promeneurs ou sur des planches de surf. Le 10 octobre à Hourtin, le 28 octobre au Porge, le 1er novembre à Lacanau, le 23 novembre à Saint-Trojan-Les-Bains au sud d'Oléron et le 31 au Grand Crohot. Chacun y va de sa petite anecdote avec le phoque, oubliant un tant soit peu sa condition d'animal sauvage.

La joie suscitée lors de ces rencontres incongrues a pourtant laissé place à des idées plus

noires. Coups de poings, coup de pieds, l'animal se faisant de plus en plus collant, certains auraient même pensé au pire. Alertées par ce ressenti, les autorités compétentes ont tenté d'effaroucher le Phoqué gris, espèce aujourd'hui protégée. Rien à faire. L'animal se cantonne désormais au Cap-Ferret. Les fortes houles de cette fin d'hiver réussiront peut-être à lui faire poursuivre son voyage...

Dimitri DELORME,
Garde-animateur de la
RNN du Banc d'Arguin



© Mathieu REVELLAS

ÉTANG DE COUSSEAU

LES OISEAUX D'EAU
NICHEURS EN 2014

Sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau, les oiseaux d'eau se reproduisent en bordure de l'étang et dans le marais inondé, mais également dans certains barins (dépressions intra-dunaires humides des dunes anciennes) qui se sont enfin remis en eau suite aux précipitations importantes des deux derniers hivers et ce après dix années d'assec.

En 2014, nous avons pu attester de la nidification de douze espèces d'oiseaux d'eau sur Cousseau :

- ◆ **Canard colvert** : environ 30 à 40 couples (effectif nicheur vraisemblablement stable).
- ◆ **Sarcelle d'hiver** : 1 à 3 couples ont niché cette année (1 à 2 couples dans un barin, dont 1 couple qui a pu élever 4 jeunes jusqu'à l'envol, et peut-être un couple dans le marais).
- ◆ **Grèbe castagneux** : 1 à 2 couples (1 couple qui a pu élever 2 jeunes jusqu'à l'envol dans un barin et peut-être un autre couple au marais). Cette espèce niche très irrégulièrement sur Cousseau.
- ◆ **Héron cendré** : 14 couples (effectif stable depuis 2010 ; cette espèce niche sur Cousseau depuis 2002).
- ◆ **Héron pourpré** : 2 à 3 couples (effectif stable depuis l'arrivée de cette espèce sur Cousseau en 2004).
- ◆ **Aigrette garzette** : 1 couple (cette espèce tente de se reproduire, sans succès, sur Cousseau depuis 2013).
- ◆ **Gallinule poule d'eau** : 4 couples.
- ◆ **Râle d'eau** : environ 10 couples (effectif nicheur vraisemblablement stable).
- ◆ **Échasse blanche** : 1 couple n'ayant pas produit de jeunes à l'envol (espèce nichant très irrégulièrement sur Cousseau avec des effectifs nicheurs variant de 1 à 26 couples).
- ◆ **Vanneau huppé** : 10 à 12 couples (cette espèce niche sur Cousseau depuis 2003 et ses effectifs nicheurs fluctuent entre 6 et 16 couples en fonction des années).
- ◆ **Courlis cendré** : 2 à 3 couples (cette espèce niche sur Cousseau depuis 2013 et semble ne pas avoir réussi, dans l'immédiat, à produire des jeunes à l'envol, probablement à cause d'une forte prédation sur les poussins).
- ◆ **Martin-pêcheur d'Europe** : 1 à 2 couples (effectif nicheur stable).

Sébastien LABATUT,
Garde-technicien de la
RNN de l'étang de Cousseau

La vallée des jalles, coulée verte

La répartition des collisions enregistrées (voir graphique et carte des secteurs en dos de couverture) met en évidence quelques tronçons particulièrement préjudiciables aux déplacements de la faune, qui sont donc autant d'obstacles au bon fonctionnement des continuités écologiques.

La vallée des jalles, orientée d'ouest en est, corridor naturel unique entre la lande et la Garonne, est étranglée par un goulet à l'ouest immédiat de la Réserve naturelle, entre les zones de fret et artisanale de Bruges-Campilleau et l'urbanisation de Blanquefort. L'avenue des Quatre Ponts, comme son nom l'indique, enjambe la Jalle noire (ou Jallère), la Jalle des sables, la Jalle de Canteret. Le quatrième pont enjambe un bras de jalle... comblé, où l'eau ne s'écoule plus et débouchant sur une propriété privée grillagée.

Cet axe de l'avenue des Quatre Ponts (commune de Bruges), prolongé par l'avenue du 11 Novembre sur Blanquefort, qui coupe la vallée des jalles au niveau de son rétrécissement, est l'un des plus meurtriers du secteur avec le triste privilège du record de vison d'Europe écrasés (cinq).

Le second secteur sensible est l'avenue du Port du Roy, à Blanquefort, axe ouest-est séparant les gravières et les marais de Blanquefort de la vallée des jalles. Là, c'est la continuité et les échanges avec les marais de Blanquefort - Parempuyre - Ludon qui sont fortement impactés. Malgré les fossés et jalles transverses, le franchissement de la route n'est possible qu'en traversant le bitume de cette liaison très fréquentée, notamment par les poids-lourds des extracteurs de grave du secteur et ceux des entreprises de la zone d'activités de Blanquefort.

Un troisième secteur sensible est constitué par la rue du Pont-Neuf (Bruges), voie très fréquentée, bien qu'étroite et sinueuse, permettant un accès rapide à la rocade. Cette route matérialise la limite est de la réserve et coupe ainsi ce secteur, naturellement traversé par la faune, qui assure la continuité écologique vers l'est : Bois de Bretous, Bois de Bordeaux, aval des jalles et bord de Garonne.

La viabilité de l'écosystème de la
vallée des jalles, un réel enjeu de
conservation de la biodiversité pour
la Communauté urbaine de Bordeaux

Comme pour la cistude, le cas du vison d'Europe est exemplaire et montre que la protection de quelques espaces naturels ne suffit pas pour la conservation des populations d'espèces sans une prise en compte du fonctionnement de ces populations à une échelle plus vaste.

La Réserve naturelle des marais de Bruges, depuis sa création en 1983, contri-

bue à la conservation des habitats du vison d'Europe et en a fait l'une des espèces prioritaires de sa gestion. Force est de constater que, malgré cette protection forte de 264 ha, la disparition d'autres zones humides, le développement des gravières, l'emprise grandissante des zones artisanales et industrielles, l'urbanisation légale ou non, la circulation routière et la fréquentation humaine croissantes... mettent en péril la fonctionnalité de tout l'ensemble des marais nord de Bordeaux-Bruges : vallée des jalles - bord de Garonne - marais de Blanquefort - Parempuyre - Ludon, et donc la pérennité des populations des espèces présentes, voire pour certaines leur survie à court terme.

Des aménagements techniques, nécessitant un entretien régulier

Le "goulet des jalles", déjà évoqué ci-dessus, c'est aussi la continuité entre la Réserve naturelle et l'amont de la vallée des jalles, notamment la zone N2000. L'une des actions importantes préconisée par le DOCOB (document d'objectifs) est d'assurer la circulation de la faune, en particulier pour les mammifères semi-aquatiques : vison d'Europe, loutre, etc...

Lors de l'aménagement de la piste cyclable de l'avenue des Quatre Ponts, un parapet de béton avait été implanté le long de cette infrastructure pour sécuriser la petite faune venant de la réserve. Cependant, cet aménagement, installé uniquement côté est,

constitue un piège mortel pour la faune qui, arrivant de l'ouest, bute sur ce muret après avoir traversé la route.

Ce rétrécissement est aussi traversé par la voie ferrée Bordeaux - Le Verdon, ainsi que par la future ligne de "tram-train" de Blanquefort, en cours de réalisation. Après les études d'incidences (loi sur l'eau, Natura 2000) préalables à la réalisation de cette ligne de "tram-train", les arrêtés d'autorisation de travaux imposent d'aménager des passages à faune sur les différents ouvrages afin d'assurer la continuité écologique, y compris pendant la phase de travaux. Actuellement, en mars 2015, bien que les travaux des ouvrages de franchissement des jalles soient terminés depuis plusieurs mois, les passages à faune ne sont toujours pas réalisés... De surcroît, aggravant ainsi la situation, l'aménagement des voies impose la mise en place d'un muret de béton, surmonté d'un grillage de 2 mètres de haut, sur les 9 km de cette ligne, afin de séparer la voie SNCF de celle du tram-train, sécurité oblige ! Cette barrière infranchissable piègera les animaux le long des voies, à la recherche d'un éventuel passage.

Dans tout le secteur, l'aménagement de passages à faune n'a pas été sérieusement pris en compte lors de réfections ou d'aménagements du réseau routier. Une portion du "chemin de Labarde" avait été aménagée mais ces équipements, mal conçus, non respectés par les usagers et laissés sans entretien, sont devenus inefficaces. Pire, ils piègent la faune.

Peut-être une lueur d'espoir au bout du tunnel

Dans le cadre des actions des sites Natura 2000 de ce secteur (jalles, Réserve naturelle, bord de Garonne) et du Plan national d'actions en faveur du vison d'Europe, une démarche avec tous les partenaires du secteur, concernés par la problématique du vison d'Europe, semble enfin voir le jour.

Il faut espérer que celle-ci aboutira enfin à des aménagements fonctionnels permettant de limiter l'une des principales causes de mortalité des espèces locales. ■

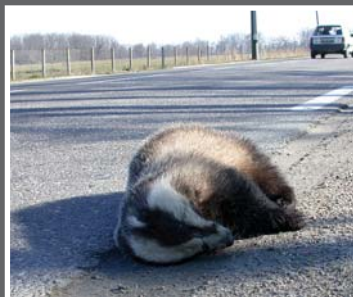


- ▲ Genette écrasée sur l'avenue du Port du Roy (l'ouvrage ne permet pas le passage sous voirie).
- ◀ Ce putois, écrasé sur l'avenue des Quatre Ponts, n'a pas pu franchir le parapet longeant la route.

Photos RNN Bruges

FAUNE VICTIME DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

autour de la Réserve Naturelle des marais de Bruges



▲ Avenue du Port du Roy :
(de gauche à droite)

Couleuvre
vipérine

Blaireau

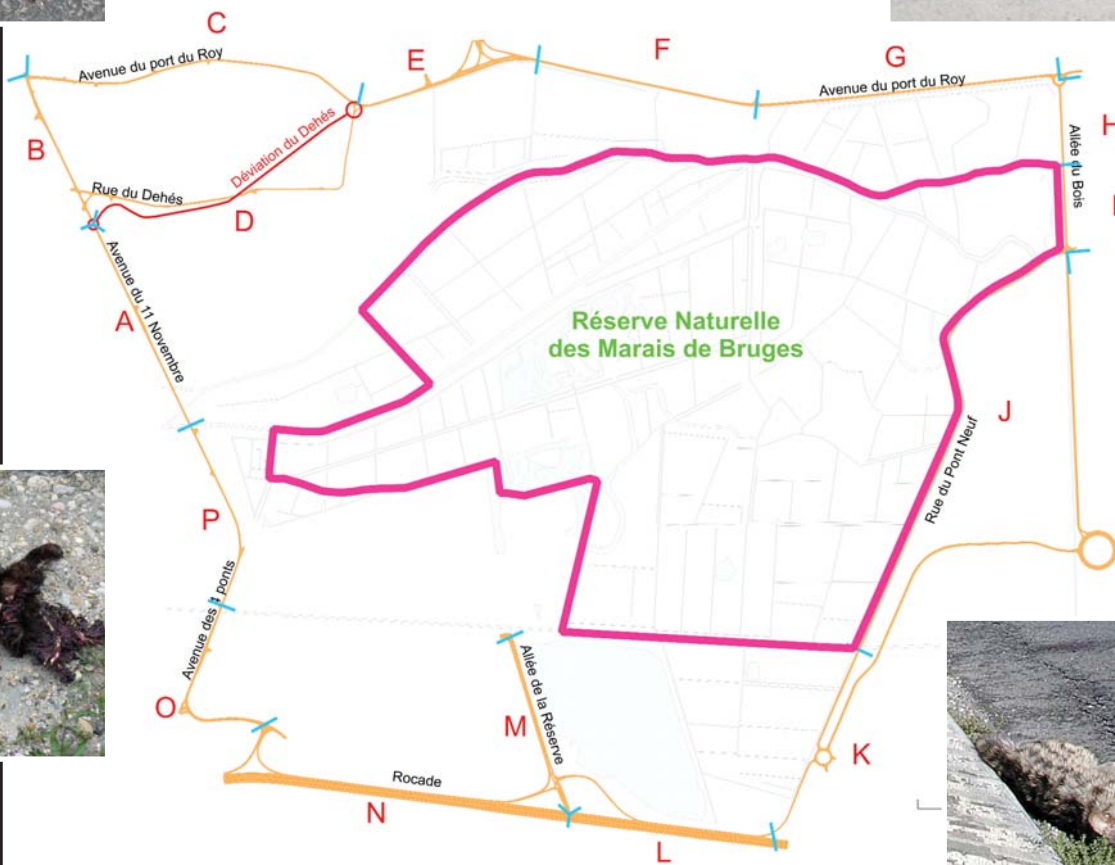
Milan noir

Loutre



▲ Avenue des
Quatre Ponts :

Fouine



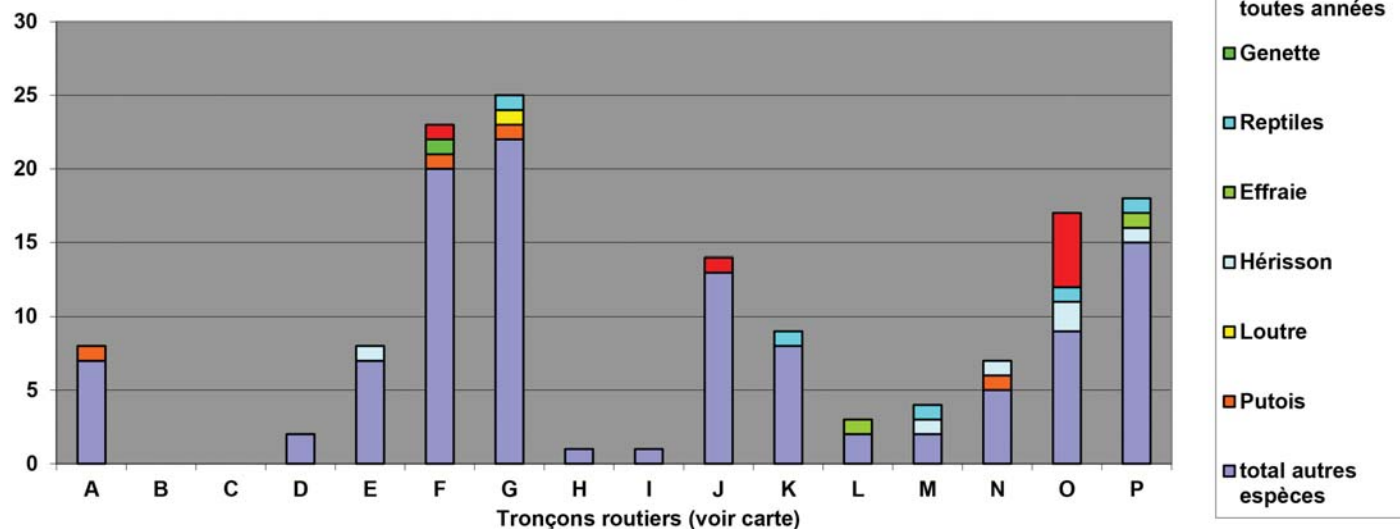
Rue du Pont-Neuf : Genette ▶

Carte et photos : RNN Bruges



LIRE PAGE 18

N d'individus



(*) Données 2013-2014 sauf pour le vison d'Europe (1999-2000)